



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_124_PM

Objet : Travaux d'élagage Chemin de Lambesc Sté MACAGNO
Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9, R411-25 à R.411-28, ainsi que R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par la Société MACAGNO sise à Pertuis, sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux l'élagage sous la ligne RTE chemin de Lambesc à Mallemort du :

Lundi 16 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023

Considérant que l'intervention nécessitera une réglementation de la circulation.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux d'élagage.

ARRETE :

Article 1 : La Société MACAGNO sise à Pertuis est autorisée à effectuer des travaux d'élagage chemin de Lambesc du lundi 16 octobre au vendredi 10 novembre 2023 pour une durée effective de 2 jours de travaux.

Article 2 : Durant cette période, sur la voie citée dans l'article 1 la circulation sera réglementée en fonction des besoins.

- La vitesse sera limitée à 30Km/h
- La circulation sera alternée manuellement ou par des feux tricolores.

Article 3 : la signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place et maintenue par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Sté MACAGNO à Pertuis
- Messieurs les chefs des centres de secours de SENAS et de la ROQUE D'ANTHERON
- Service Tom Tom

Fait à Mallemort, le 09/10/2023

Hélène GENTE
Mairie de Mallemort

